



**Ministère de la Santé  
et des Services sociaux**

**Plan d'action**  
à l'égard des personnes handicapées

2015-2019

Édition :

**La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux**

Le présent document s'adresse spécifiquement aux intervenants du réseau québécois de la santé et des services sociaux et n'est accessible qu'en version électronique à l'adresse :

**[msss.gouv.qc.ca](http://msss.gouv.qc.ca) section Publications**

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

Bibliothèque et Archives Canada, 2016

ISBN : 978-2-550-74883-0 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2016

## TABLE DES MATIERES

Introduction .....	1
Portrait de l'organisation .....	2
Engagement et bilan .....	4
Développement durable .....	5
Identification des obstacles et des actions 2015-2019 .....	6
Adoption et diffusion du plan d'action .....	10
Annexe : Engagements du Ministère dans le plan des engagements gouvernementaux 2015-2019.....	11

## INTRODUCTION

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) présente son troisième plan d'action pluriannuel à l'égard des personnes handicapées. Conformément à l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, les ministères et organismes publics qui emploient au moins 50 personnes ont l'obligation de produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

En adoptant son plan d'action, le MSSS désire accroître la participation sociale des personnes handicapées et faire respecter davantage leurs droits. Pour y parvenir, il faut prévenir et éliminer à la source les obstacles créant des situations de handicap. Le MSSS s'est assuré que les mesures identifiées soient élaborées en concordance avec les priorités de la politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*. Le plan d'action s'adresse principalement aux employés handicapés du MSSS ainsi qu'aux personnes handicapées ayant à interagir avec l'organisation.

En outre, le plan d'action inclut des initiatives en matière d'accès à l'égalité en emploi des personnes handicapées pour atteindre les objectifs de taux de représentativité du *Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées*.

Le plan d'action du MSSS couvre une période de quatre ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2019. Une reddition de comptes sera rendue publique annuellement afin d'assurer un suivi périodique de l'état de réalisation des actions.

Par ailleurs, les engagements du MSSS prévus dans le Plan des engagements gouvernementaux (PEG) 2015-2019 sont présentés en annexe. Ces mesures, orientées davantage vers le réseau de la santé et des services sociaux, contribuent concrètement à réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées. La reddition de comptes relative à ces engagements sera introduite dans le bilan annuel du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

## PORTRAIT DE L'ORGANISATION

Le MSSS a pour rôle principal de voir au bon fonctionnement du système de santé et de services sociaux du Québec. Pour ce faire, il détermine les orientations, les objectifs et les priorités dans le domaine de la santé et des services sociaux et veille à leur mise en œuvre. Il définit les normes relatives à l'accessibilité, à la qualité, à la continuité et à l'efficacité des services offerts à la population. De plus, le MSSS assure la promotion de la santé et du bien-être, la protection de la santé publique, la répartition équitable des ressources ainsi que la coordination interrégionale des services.

Douze organismes et comités liés au domaine de la santé et des services sociaux relèvent du ministre, dont la Régie de l'assurance maladie du Québec, l'Office des personnes handicapées du Québec, l'Institut national de santé publique du Québec et l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux. Les coordonnées et autres informations de ces organismes peuvent être consultées sur le site Web du MSSS : [www.msss.gouv.qc.ca/ministere/organisme.php](http://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/organisme.php).

### Mission

Maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population québécoise en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.

Le rôle premier du MSSS est de voir au bon fonctionnement du système de santé et de services sociaux du Québec. Il est responsable de la définition des priorités, des objectifs et des orientations dans le domaine de la santé et des services sociaux et veille à leur application. Le MSSS évalue également les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés.

Parallèlement aux orientations qui touchent le réseau de la santé et des services sociaux, le MSSS offre des services directs à la population, dont les principaux sont :

- Les renseignements généraux sur les services de santé et les services sociaux ;
- Les renseignements, l'aide et les conseils destinés aux personnes et aux familles qui ont le projet d'adopter un enfant domicilié à l'extérieur du Québec ;
- La recherche d'antécédents sociobiologiques pour les cas d'adoption hors Québec ;
- Les renseignements se rapportant à la Loi sur le tabac et les inspections liées à son application.

### Planification stratégique 2015-2020

Pour répondre aux enjeux auxquels devra faire face le secteur de la santé et des services sociaux au cours des cinq prochaines années, le MSSS a établi certaines priorités dans son plan stratégique 2015-2020. Des actions structurantes sont entreprises afin d'améliorer l'accès et la qualité des services chez les personnes vulnérables, notamment chez les enfants et les jeunes adultes ayant une déficience ou un trouble du spectre de l'autisme.

Voici les trois orientations qui guident le Plan stratégique 2015-2020 du MSSS :

- Favoriser les saines habitudes de vie et la prévention des problèmes de santé ;
- Offrir des services et des soins accessibles, intégrés et de qualité au bénéfice des usagers ;
- Implanter une culture d'organisation innovante et efficace dans un contexte de changement.

## Structure administrative

Pour mener à bien ses mandats sectoriels, le MSSS dispose d'une structure administrative qui reflète les secteurs d'intervention qui lui sont propres. Il regroupe les directions générales suivantes :

- Planification, évaluation et qualité
- Santé publique
- Services sociaux
- Services de santé et de médecine universitaire
- Cancérologie
- Personnel réseau et ministériel
- Finances, infrastructures et budget
- Coordination réseau et ministérielle
- Technologies de l'information.

## Lieux de travail

Au 31 mars 2015, le MSSS compte près de 956 employés incluant les étudiants et les stagiaires. Le siège social du MSSS est situé au 1075 chemin Sainte-Foy à Québec.

Les mesures contenues dans le plan d'action sont mises en place dans tous les édifices du MSSS. La majorité des employés travaillent dans les locaux situés à Québec au 1075 et au 1005 chemin Sainte-Foy, au 555 boulevard Wilfrid-Hamel et au 3000 avenue Saint-Jean-Baptiste. Les employés de Montréal travaillent dans les locaux situés au 201 boulevard Crémazie Est, au 405 avenue Ogilvy ainsi qu'au 2021 avenue Union.

## ENGAGEMENT ET BILAN

Le MSSS reconnaît l'importance de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées pour construire une société plus inclusive. Ainsi, conformément à la Déclaration de services aux citoyens, le MSSS s'engage à identifier et réduire les obstacles reliés à l'ensemble des situations de handicap moteur, visuel et auditif. Par ailleurs, le MSSS poursuit ses actions de mise en place de mesures d'accommodements raisonnables, afin que les personnes handicapées puissent avoir accès aux informations et aux documents disponibles sur le site Web du MSSS.

Plus particulièrement, pour la période 2015-2019, le MSSS a identifié des mesures s'orientant autour des trois domaines suivants :

- Information et sensibilisation
- Embauche
- Accessibilité

Chaque année, lors de la publication du bilan du plan d'action, le MSSS entreprendra une révision des mesures afin de s'assurer qu'elles ont toujours pour effet de limiter les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

### Groupe de travail

Le MSSS a mis sur pied un groupe de travail responsable de veiller au maintien et à l'application des mesures favorables à l'intégration des personnes handicapées. Les personnes ci-dessous constituent le groupe de travail :

- Mathieu Langlois, Direction générale de la planification, de l'évaluation et de la qualité
- Annick Bourdeau, Direction générale du personnel réseau et ministériel
- Karine Rivard, Direction des communications
- Christine Lanctôt, Direction générale des services sociaux

Le coordonnateur du plan d'action est monsieur Mathieu Langlois, de la Direction générale de la planification, de l'évaluation et de la qualité. Il peut être joint à l'adresse ou au numéro de téléphone suivant :

Direction générale de la planification, de l'évaluation et de la qualité  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
1005, chemin Sainte-Foy, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 4N4  
Téléphone : 418 266-7040  
Courriel : mathieu.langlois@msss.gouv.qc.ca

### Bilan des mesures prises au cours de l'année 2014-2015

Le bilan 2014-2015 du *Plan d'action pour l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées 2011-2014* a été publié et rendu public. Ce dernier est disponible sur le site Web du MSSS à l'adresse suivante : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001024/>

## DEVELOPPEMENT DURABLE

Afin de respecter les exigences en matière de développement durable, le présent plan d'action a fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable. Cette dernière a permis de constater que plusieurs mesures proposées dans ce plan intègrent certains des seize principes de développement durable :

PRINCIPE	PRISE EN COMPTE
SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE	Le MSSS vise l'amélioration continue de la qualité de vie et la sécurité des personnes handicapées en adaptant les postes de travail et en proposant des services d'ergonomie.
ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALES	La solidarité sociale est la raison d'être de ce plan. Le MSSS vise à augmenter l'accessibilité des personnes handicapées aux emplois ministériels, notamment, en sensibilisant ses gestionnaires. L'analyse différenciée selon les sexes a été effectuée afin de favoriser l'atteinte de l'égalité entre les personnes handicapées femmes et les personnes handicapées hommes.
PARTICIPATION ET ENGAGEMENT	En faisant la promotion de la semaine québécoise des personnes handicapées et de la journée internationale des personnes handicapées, le MSSS invite son personnel à s'instruire sur les obstacles que rencontrent quotidiennement les personnes handicapées. De plus, les mesures visant à améliorer l'embauche des personnes handicapées contribuent à favoriser leur intégration dans la société.
ACCÈS AU SAVOIR	La promotion du plan d'action auprès des employés permet une meilleure sensibilisation aux défis que peuvent rencontrer les personnes handicapées et améliore les connaissances du personnel à ce sujet. Le MSSS vise à former davantage le personnel sur la conformité des trois standards d'accessibilité, facilitant ainsi l'accès au savoir pour les personnes handicapées.



# IDENTIFICATION DES OBSTACLES ET DES ACTIONS 2015-2019

## INFORMATION ET SENSIBILISATION

### OBSTACLE

Faible connaissance de la réalité vécue par les personnes handicapées chez les employés.

### OBJECTIF

Améliorer la connaissance du personnel à l'égard des personnes handicapées.

<b>ACTION</b>	Diffuser le plan d'action à l'égard des personnes handicapées aux employés du MSSS.
<b>RÉSULTAT ATTENDU</b>	Faire connaître aux employés du MSSS les actions déployées pour favoriser l'intégration des personnes handicapées. La consultation du plan d'action par les employés permet une meilleure mobilisation vers l'atteinte des objectifs et, par conséquent, un accroissement de la participation sociale des personnes handicapées.
<b>INDICATEURS DE RÉSULTATS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Diffusion sur l'intranet ministériel du nouveau plan d'action à l'égard des personnes handicapées.</li> <li>⇒ Nombre de consultations du plan d'action dans l'intranet ministériel.</li> </ul>
<b>DIRECTIONS RESPONSABLES</b>	Direction générale de la planification, de l'évaluation et de la qualité. Direction des communications.

<b>ACTION</b>	Promouvoir la semaine québécoise des personnes handicapées et la journée internationale des personnes handicapées au sein du MSSS.
<b>RÉSULTAT ATTENDU</b>	Donner une meilleure visibilité à la semaine québécoise des personnes handicapées et à la journée internationale des personnes handicapées en utilisant l'intranet et le matériel promotionnel. Mettre en place des activités et poser des gestes pour sensibiliser les employés à la réalité vécue par les personnes handicapées.
<b>INDICATEURS DE RÉSULTATS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Nombre de manchettes diffusées dans l'intranet pour promouvoir la semaine québécoise et la journée internationale des personnes handicapées.</li> <li>⇒ Mise en place d'affichage promotionnel pour la semaine québécoise des personnes handicapées.</li> <li>⇒ Nombre d'activités réalisées lors de la semaine québécoise des personnes handicapées.</li> </ul>
<b>DIRECTIONS RESPONSABLES</b>	Direction générale des services sociaux. Direction des communications.

## EMBAUCHE

### OBSTACLE

Difficulté d'augmenter la proportion de personnes handicapées au sein du personnel embauché.

### OBJECTIF

Augmenter la représentativité des personnes handicapées au MSSS.

<b>ACTION</b>	Transmettre de l'information aux gestionnaires sur l'existence du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH).
<b>RÉSULTAT ATTENDU</b>	Sensibiliser les gestionnaires sur le PDEIPH, afin d'augmenter le nombre de projets déposés pour l'emploi de personnes handicapées. Rappel aux gestionnaires des orientations gouvernementales en matière de représentativité des membres de groupes cibles.
<b>INDICATEURS DE RÉSULTATS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Nombre de communications liées à la sensibilisation des gestionnaires à l'existence du PDEIPH et des orientations gouvernementales.</li><li>➤ Nombre de projets d'emploi des personnes handicapées soumis au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) dans le cadre du PDEIPH.</li></ul>
<b>DIRECTION RESPONSABLE</b>	Direction générale du personnel réseau et ministériel.

<b>ACTION</b>	Établir un processus de dotation pour favoriser l'embauche des personnes handicapées.
<b>RÉSULTAT ATTENDU</b>	Augmenter l'embauche des personnes handicapées au sein du MSSS pour permettre une meilleure représentativité des personnes handicapées et se rapprocher du Plan d'embauche du gouvernement du Québec dont la cible de représentativité des personnes handicapées est fixée à 2 %.
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	➤ Taux de représentativité des personnes handicapées au MSSS.
<b>DIRECTION RESPONSABLE</b>	Direction générale du personnel réseau et ministériel.

## ACCESSIBILITÉ

### OBSTACLE

L'accès à certaines informations ou biens et services peut être restreint pour les personnes handicapées.

### OBJECTIF

Améliorer l'accessibilité du Web aux personnes handicapées.

#### ACTION

Former le personnel sur la conformité des standards d'accessibilité dans chacune des directions.

#### RÉSULTAT ATTENDU

Publier des documents téléchargeables conformes aux standards Web pour que ceux-ci soient facilement accessibles pour les personnes handicapées.

#### INDICATEUR DE RÉSULTAT

↻ Nombre de nouvelles personnes formées sur la conformité des standards d'accessibilité.

#### DIRECTIONS RESPONSABLES

Direction générale du personnel réseau et ministériel.  
Direction des communications.

#### ACTION

Repositionner le contenu des microsites dans l'un des principaux sites du MSSS (site institutionnel du MSSS, sa section professionnelle et le Portail santé mieux-être) ce qui permettra d'assurer le respect des standards d'accessibilité Web.

#### RÉSULTAT ATTENDU

Améliorer l'accès au contenu multimédia présenté par le MSSS pour les personnes handicapées.

#### INDICATEUR DE RÉSULTAT

↻ Nombre de microsites fermés dont le contenu a été repositionné sur l'un des principaux sites du MSSS.

#### DIRECTION RESPONSABLE

Direction des communications.

#### ACTION

Rendre compte du nombre de plaintes ou de demandes en lien avec les sites Web et l'accessibilité des sites pour les personnes handicapées.

#### RÉSULTAT ATTENDU

Assurer un niveau de satisfaction élevé de la part des personnes handicapées en ce qui a trait à l'accessibilité des contenus Web.

#### INDICATEUR DE RÉSULTAT

↻ Nombre de plaintes ou demandes reçues et traitées.

#### DIRECTION RESPONSABLE

Direction des communications.

**OBJECTIF**

Adapter les postes de travail aux besoins des employés handicapés.

<b>ACTION</b>	Répondre aux demandes individuelles d'évaluation, d'ergonomie et d'adaptation adressées par les employés handicapés.
<b>RÉSULTAT ATTENDU</b>	Améliorer l'environnement de travail des personnes handicapées.
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	⇒ Taux de réponse des demandes d'adaptation de l'environnement et des postes de travail des personnes handicapées.
<b>DIRECTION RESPONSABLE</b>	Direction générale du personnel réseau et ministériel.

**OBJECTIF**

Assurer la mise à jour continue des plans d'évacuation spécialisés pour les employés handicapés.

<b>ACTION</b>	Désigner un accompagnateur à chaque personne handicapée pour les situations d'urgence.
<b>RÉSULTAT ATTENDU</b>	Assurer une évacuation efficace en cas de situation d'urgence.
<b>INDICATEUR DE RÉSULTAT</b>	⇒ Pourcentage des personnes handicapées ayant un accompagnateur désigné pour les situations d'urgence.
<b>DIRECTIONS RESPONSABLES</b>	Direction générale du personnel réseau et ministériel. Chacune des directions dont une personne handicapée est à l'emploi.

## ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2015-2019 a été adopté par les membres du Comité de direction du MSSS. La version électronique du présent document est disponible en format PDF sur le site Internet du MSSS à l'adresse suivante : [www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca). Elle est également disponible sur le site Internet de l'OPHQ.

### Mise en œuvre et suivi

Le groupe de travail déploie les moyens nécessaires pour assurer la mise en œuvre des mesures sélectionnées. Les directions concernées doivent réaliser et veiller au suivi des mesures. Pour sa part, le coordonnateur du groupe de travail a la responsabilité de s'assurer que les objectifs sont atteints, de publier le bilan annuel du plan d'action et de réviser celui-ci pour s'assurer de la pertinence des actions.

### Pour nous joindre

Madame Lynda Fortin, directrice  
Direction de la planification et des orientations stratégiques  
Direction générale de la planification, de l'évaluation et de la qualité  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
1005, chemin Sainte-Foy, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 4N4  
Téléphone : 418 266-7088  
Courriel : [lynda.fortin@msss.gouv.qc.ca](mailto:lynda.fortin@msss.gouv.qc.ca)

## ANNEXE : ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE DANS LE PLAN DES ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX 2015-2019

Le plan des engagements gouvernementaux (PEG) 2015-2019 a pour objectif de favoriser la mise en oeuvre de la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* pour accroître la participation sociale des personnes handicapées. Le PEG contient 63 engagements relevant de 24 ministères et organismes publics. Pour sa part, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est responsable des 14 engagements présentés ci-dessous :

### ORIENTATION 1

Répéter le fait que les plans d'action des ministères, organismes publics et municipalités sont des moyens privilégiés de mise en oeuvre de la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité : Politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées.*

#### 1. Engagement du MSSS

Rendre public annuellement, tel que prévu par la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, un plan d'action à l'égard des personnes handicapées identifiant des mesures qui contribueront significativement à l'atteinte des défis et résultats attendus de la politique *À part entière.*

*Échéance* : En continu

### ORIENTATION 2

Contribuer à la cohérence d'ensemble des programmes destinés aux personnes handicapées et à leur famille en favorisant l'harmonisation de ceux-ci et la simplification des processus d'accès et de dispensation des services.

#### 2. Engagement du MSSS

Appliquer, dans le contexte de la révision permanente des programmes, la clause législative stipulant que le ministre responsable « est consulté lors de l'élaboration de mesures prévues par les lois et règlements qui pourraient avoir un impact significatif sur les personnes handicapées » (article 61.2).

*Échéance* : 2019

#### 3. Engagement du MSSS

Déployer un cadre de référence interministériel sur la planification individualisée et coordonnée des services. Ce cadre de référence interministériel comprendra les balises consensuelles sur les six leviers de la politique *À part entière* (conjointement avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) et l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).

*Échéance* : 2019

#### Étapes à accomplir

- ➔ Élaborer le cadre de référence (avec le MEESR et l'OPHQ)

*Échéance* : 2016

- ➔ Adopter le cadre de référence (avec MEESR et l'OPHQ)

*Échéance* : 2017

- ➔ Déployer le cadre de référence au sein de chacun des ministères et de leur réseau respectif : 2017-2019 (avec le MEESR et l'OPHQ)

*Échéance* : 2019

#### 4. Engagement du MSSS

Assurer une offre de service coordonnée et concertée aux personnes ayant terminé ou étant en voie de terminer leur cheminement scolaire, notamment celles ayant une déficience, de façon à mieux planifier les transitions et à les soutenir dans la réalisation de leurs projets de vie (emploi, activités contributives, activités de jour) qui correspondent à leurs aspirations (conjointement avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et le MEESR

*Échéance : 2018*

##### Étapes à accomplir

- Adopter une vision commune des besoins des personnes, des rôles et responsabilités des différents ministères (avec le MEESR et le MTESS).

*Échéance : 2015*

- Élaborer et déployer un cadre de référence national MESS-MSSS orientant la conclusion d'ententes de services locales et régionales entre les établissements et organismes des deux réseaux (avec le MTESS).

*Échéance : 2016*

#### 5. Engagement du MSSS

Soutenir les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux et de l'emploi dans le développement et la mise en place des pratiques de transition école - vie active (TEVA) (conjointement avec le MEESR et le MTESS).

*Échéance : 2019*

##### Étapes à accomplir

- Élaborer, de façon concertée, une stratégie visant à soutenir le développement et la mise en place des pratiques de TEVA (avec le MEESR et le MTESS).

*Échéance : 2016*

- Soutenir les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux et de l'emploi dans la mise en place des pratiques de TEVA (avec le MEESR et le MTESS).

*Échéance : 2017 à 2019*

### ORIENTATION 3

Consolider les démarches intersectorielles liées à la politique par l'obtention d'engagements visant l'atteinte d'objectifs de résultats.

#### 6. Engagement du MSSS

Identifier, mettre en oeuvre et promouvoir des solutions concertées afin de favoriser les déplacements sécuritaires des personnes qui utilisent des aides à la mobilité motorisées (conjointement avec le ministère des Transports du Québec et l'OPHQ).

*Échéance : 2019*

Chantier A : Recenser les gabarits d'aides à la mobilité motorisées utilisés et projetés ainsi qu'identifier, avec les collaborateurs, les problématiques rencontrées dans les déplacements et la circulation de ces aides à la locomotion.

*Échéance : 2019*

##### Étapes à accomplir

- Recension des gabarits attribués et des projections d'attribution dans le cadre du programme ministériel des triporteurs et des quadriporteurs.

- Identification des problématiques rencontrées dans les lieux bâtis intérieurs et extérieurs.

- Promotion, dans les réseaux concernés, des nouvelles dispositions identifiées sur les conditions de circulation et de déplacement des aides à la mobilité motorisées.

## ORIENTATION 4

Obtenir des engagements spécifiques dans des secteurs névralgiques en s'appuyant sur les politiques, les plans d'action et les plans stratégiques des ministères et organismes publics.

### 7. Engagement du MSSS

S'assurer que les services de réadaptation sont disponibles dans l'ensemble des modes de communication, notamment pour la langue des signes québécoise, pour tous les enfants ayant une incapacité auditive, et ce, dans toutes les régions du Québec.

*Échéance : 2017*

### 8. Engagement du MSSS

Soutenir l'autonomie décisionnelle et fonctionnelle des personnes handicapées en offrant des services de soutien à domicile coordonnés, intégrés et de qualité, conformes à l'évaluation de leurs besoins, à leur profil d'autonomie et à leur plan de services individualisé et d'allocation de services (PSIAS).

*Échéance : 2019*

Les services de soutien à domicile à rendre disponibles sont : les services professionnels, les activités de la vie domestique, les activités de la vie quotidienne, le soutien civique, l'accompagnement, l'assistance à l'apprentissage, l'appui aux tâches familiales et les services aux proches aidants.

#### Étapes à accomplir

- Évaluer 95 % des personnes handicapées requérant des services de soutien à domicile avec l'outil d'évaluation multiclientèle (OEMC) et mettre à jour l'évaluation au moins une fois par année ou lorsque la situation de la personne ou celle de ses proches change.
- Élaborer un plan d'intervention ou de services (avec l'outil PSIAS) pour toutes les personnes évaluées, en respectant les préférences de la personne et de ses proches, et le mettre à jour lors de leur réévaluation.
- Assigner, à toute personne ayant plus d'un intervenant à son dossier, un intervenant pivot (ou intervenant pivot réseau s'il y a plus d'un établissement).
- Évaluer, lors de la mise à jour de son évaluation, la satisfaction de la personne et de ses proches à l'égard des services reçus.

### 9. Engagement du MSSS

Réviser le programme de soutien aux familles pour améliorer l'accès, la qualité et l'équité de l'offre de service.

*Échéance : 2016*

### 10. Engagement du MSSS

Soutenir l'implantation des nouvelles orientations ministérielles définies par le *Cadre de référence – Les ressources intermédiaires et les ressources de type familial*.

*Échéance : 2017*



## 11. Engagement du MSSS

Favoriser l'application du processus de contrôle de la qualité des services rendus aux usagers hébergés dans une ressource intermédiaire ou de type familial.

*Échéance : 2019*

### Étapes à accomplir

- Soutenir l'implantation du processus de contrôle de la qualité des services rendus aux usagers hébergés dans une ressource intermédiaire et de type familial.
- Actualiser les activités spécifiques du processus de contrôle de la qualité.

## 12. Engagement du MSSS

Optimiser l'offre de services régionaux d'interprétation (conjointement avec l'OPHQ).

*Échéance : 2019*

### Étapes à accomplir

- Analyser l'offre et le mode de financement des services régionaux d'interprétation afin de dégager des voies d'optimisation (avec l'OPHQ).

*Échéance : 2017*

## 13. Engagement du MSSS

Former et outiller les personnes chargées d'analyser et d'élaborer les projets de loi et de règlement ainsi que les politiques gouvernementales qui y sont associées afin qu'elles soient en mesure d'anticiper et d'évaluer les impacts possibles sur la participation sociale des personnes handicapées (conjointement avec l'OPHQ).

*Échéance : 2016*

### Étapes à accomplir

- Réviser le *Guide pratique : Évaluation d'impact sur la santé lors de l'élaboration de projets de loi ou de règlements au Québec* pour y ajouter les références utiles et les contenus nécessaires à l'application de la clause d'impact sur la participation sociale des personnes handicapées.

*Échéance : 2015*

- Selon les intervenants qui auront été ciblés, réaliser les activités de promotion et d'information appropriées auprès des partenaires-clés (avec l'OPHQ).

*Échéance : À partir de 2016*

## 14. Engagement du MSSS

Sous réserve des demandes provenant du milieu, établir de nouveaux partenariats entre la Société d'habitation du Québec (SHQ) et le réseau de la santé dans le but d'intensifier la réalisation et d'assurer le maintien des projets de logements autonomes, avec ou sans soutien, destinés à des personnes handicapées ayant des besoins particuliers ou importants (conjointement avec la SHQ).

*Échéance : 2019*